



**MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL DU 2 MARS 2021 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 29 OCTOBRE 2021**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel du 2 mars 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 octobre 2021.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 21-0086-A05 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.21-0114-A05.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)